



**Sapeurs-Pompiers  
du Var**

---

Direction départementale

30 SEP. 2020

**GROUPEMENT PREVISION**

Service : **Risques Industriels et Plans de Secours**

NUMERO : 006535

Affaire suivie par : LCL JCPOPI/JCP

Téléphone : 04.94.60.37.93

Fax : 04.94.60.37.50

Le Directeur Départemental

à

Monsieur le Chef de l'Unité Territoriale du Var  
DREAL PACA  
244 Avenue de l'Infanterie de Marine  
BP 50520

**83041 TOULON CEDEX 9**

**Objet** : Installations classées pour la protection de l'environnement.

**Réf** : Dossier reçu via ANAE sous la référence AEU\_83\_2020\_60\_Unité de Valorisation Multi filières le 18/06/2020 plus Addendum Étude de dangers transmis par le pétitionnaire le 20/09/2020 et plans mis à jour en date du 09/09/2020

En parallèle, en cours d'étude

- PC 083 008 20 D 0009 déposé le 28/05/2020 en Mairie de Bagnols en Forêt reçues le 25/08/2020, pièces modificatives reçues le 30/09/2020.
- AT 083 008 20 D 0001 (parcours pédagogique et ERP) Avis favorable de la commission de sécurité en date du 20/08/2020

Affaire suivie par M. Florian PETRE

En réponse à votre saisine citée en référence, mes services ont étudié ce dossier et rencontré le pétitionnaire et le groupement en charge de la conception et de la réalisation de ce projet les 31/08 et 10/09/2020 afin de comprendre le projet et en signaler les difficultés à la lecture des documents d'études transmis dans le cadre de l'instruction ICPE.

Ces réunions se sont déroulées dans un esprit constructif, nos services cherchant à comprendre le mode de fonctionnement de cette unité et ses différents process industriels, les mesures mises en place par le groupement vis-à-vis de la sécurité incendie et ses moyens de secours, et d'envisager les contraintes opérationnelles en cas de sinistre. Le Groupement a répondu à toutes les questions posées et face aux contraintes opérationnelles exposées, a pu trouver des solutions et réponses satisfaisantes.

1

L'addendum à l'étude de danger transmis par voie électronique le 20/09/2020, ainsi que les plans remis en séance du 10/09/2020, confirmés par pièces modificatives au Permis de Construire reçues dans nos services le 30/09/2020 ont permis de reprendre les points évoquées lors des deux réunions et concrétisent l'évolution du projet.

## **1. Implantation**

Le projet d'Unité de Valorisation multi filières des déchets ménagers et assimilés du SMiDDEV sera situé sur les parcelles C 1003, 1032 et 1009, au sein du Site des Lauriers à 83 600 BAGNOLS EN FORET. Il est accessible à partir de la commune de Fréjus par la route départementale de Fréjus à Bagnols en Forêt.

Le site est actuellement en activité selon les modalités suivantes :

Le Casier S3 est en cours d'exploitation, jusqu'au plus tard 2023 ou atteinte de la capacité autorisée. (fin de l'exploitation au 1er des deux termes de l'autorisation).

Une réserve incendie de 400 m<sup>3</sup> (non répertoriée à l'heure actuelle) est disposée en contre haut du projet pour la défense incendie du site d'enfouissement.

Un bâtiment sur la plate-forme face à la citerne de 400 m<sup>3</sup> permet d'accueillir les containers de l'ANDRA

L'usine actuelle, désaffectée, sera détruite dans le cadre du projet.

## **2. Classement au sens du Code de l'Environnement**

Les **rubriques ICPE** concernées sont les suivantes : 3532 A, 2782 A, 2716-1 E, 4734 non classable, et 4511 non classable. (Source EDD)

## **3. Description de l'installation**

L'installation est conçue pour traiter 66 500 t par an, de déchets ménagers et assimilés ainsi que des refus de tri sélectif.

La capacité de l'installation est de 37,9 t/h en régime nominal, avec une capacité de pointe à 40 t/h.

L'installation fonctionnera 6 jours sur 7 et 52 semaines par an. Toutefois, l'unité de ventilation/traitement d'air et l'installation de bioséchage fonctionneront en permanence (7j/7; 24h/24).

Les déchets seront réceptionnés de 6h à 20h du lundi au vendredi, toute l'année.

Il n'y a pas d'apport de déchets ni d'expédition de sous-produits le samedi, ce jour étant réservé à la maintenance. Lors de la période haute, la chaîne de tri pourra toutefois fonctionner le samedi.

Le projet est scindé en deux bâtiments :

### **3.1. Bâtiment Unité de Valorisation des Matières,**

Un Bâtiment Unité de Valorisation des Matières de 7500 m<sup>2</sup> composé de 9 zones comme suit :

- Une **aire de réception** (quais de déchargement) et **préparation** (reprise à la pelle à grappin, ouvreurs de sacs) des déchets, surface utile de 750 m<sup>2</sup>, sur une hauteur utile de 12 m. Volume du local 3750 m<sup>3</sup>, Volume utile de 1950 m<sup>3</sup> (soit 52 %) Toutes les cloisons sont en béton coupe-feu deux heures toute hauteur.

*Une baie à la partie préparation a été créée en bordure de voie d'accès à l'aire de réception afin de permettre l'accès d'un engin de travaux public, en vue d'assurer une séparation de combustible ou d'un déblai en cas de sinistre par des moyens lourds. Une modification de la pente de la voie d'accès a été opérée, ainsi qu'un abaissement de la cote de l'aire de réception. Les plans en date de 09/09/2020 reprennent ces dispositions.*

- Une **chaîne de prétraitement et d'affinage** (chaînes de tri) ; surface totale et utile de 2 400 m<sup>2</sup> sur une hauteur utile de 11 m. (volume 26 400 m<sup>3</sup>) Cette zone est séparée des autres zones fonctionnelles par des murs coupe-feu 2 heures toute hauteur.

La zone de prétraitement permet de trier le flux principal en fonction de la taille, du poids et de la nature du matériau. Le prétraitement permet d'extraire la majeure partie du flux de CSR (combustibles solides de récupération).

Cette zone concentre un ensemble d'équipements de tri tels que :

- Trommels (crible rotatif permettant de séparer les déchets en fonction de leur granulométrie ; trois fractions < 50 mm ; 50 à 90 mm ; > 90 mm) ;
- Cribles ;
- Broyeurs ;
- Overband (séparateur magnétique permettant de récupérer les métaux ferreux ou en acier) ;
- Courant de Foucault (séparateur permettant via un champ magnétique de récupérer les métaux non ferreux (aluminium)) ;
- Séparateurs aérauliques (permettant via un flux d'air de séparer les matériaux légers, comme les papiers, feuilles, poussières et films plastiques, des matériaux lourds) ;
- Séparateurs optiques (spectromètre infrarouge permettant de trier les matériaux résineux ou corps creux (principalement le plastique) et les matériaux fibreux ou corps plat (le papier et le carton). La séparation optique est pré-dimensionnée pour éjecter le mix plastique de la préparation de CSR.
- Granulateur (broyeur permettant de réduire la granulométrie du CSR pour une commercialisation en vrac ou de type « fluff »). Si le CSR est conditionné en balle, il ne passe pas par le granulateur mais par une presse à balle ;
- Flip-flop (crible à effet « trampoline » avec une forte accélération qui permet de cribler les éléments difficiles à tamiser).

L'ensemble de la chaîne de process est connecté par des convoyeurs (bandes caoutchouc à trame textile) conçus pour transporter les produits en vrac de toutes tailles avec un débit important. Le dimensionnement des inclinaisons et des largeurs des tapis des convoyeurs a été étudié pour faciliter la répartition des déchets sur l'intégralité de la largeur et ainsi prévenir des phénomènes de bourrage, de roulage et/ou de chute de la matière transportée. Ils sont également tous capotés sur leur dessus, ce qui permet de réduire les émissions de poussières, d'isoler les nuisances sonores et réduire la diffusion des odeurs. **Chaque traversée de murs coupe-feu par une bande transporteuse est placée sous extinction automatique.**

- Une **zone de bio-séchage** (fermentation aérobie) : une superficie de 2 200 m<sup>2</sup> permettant d'accueillir deux biosécheurs (hauteur utile 9 m). Cette zone est séparée des autres zones fonctionnelles par des murs coupe-feu 2 heures toute hauteur.

Les déchets sont disposés en un lit de séchage par un pont digesteur à vis sans fin. Les déchets sont retournés entre deux et trois fois par jour durant 2 à 4 semaines, durée nécessaire de traitement. Durant ces semaines, en plus de son retournement, le lit de déchets est séché par un flux d'air.

- Une **zone de biofiltres** : L'ensemble du traitement de l'air est réalisé par le biofiltre. Le média filtrant se compose d'écorces végétales déchiquetées régulièrement arrosées par les eaux de process. La surface nécessaire au traitement de l'air est de 481 m<sup>2</sup>.

Deux modules de bio filtration de 18 mètres de long pour 13,5 mètres de large soit 243 m<sup>2</sup> chacun, soit 486 m<sup>2</sup> de surface filtrante sont mis en place. La teneur en eau de ces matières est importante.

- Une **Zone de stockage et quais de chargement** pour expédition des produits finis, isolé toute hauteur par des murs coupe-feu

En outre,

- Un local technique et de maintenance comprenant :
  - Un local de supervision de 52 m<sup>2</sup>
  - Des locaux électriques 26 m<sup>2</sup>
  - Un local air comprimé 27 m<sup>2</sup>
  - Une salle de caractérisation de 30 m<sup>2</sup>
  - Un atelier de maintenance de 108 m<sup>2</sup>
  - Un local incendie (pomperie installation extinction automatique) de 71 m<sup>2</sup>
  - Un local technique photovoltaïque de 11 m<sup>2</sup>

En infrastructure, cette zone comporte un bassin de rétention de 1790 m<sup>3</sup> dont 830 m<sup>3</sup> réservé au confinement, et une réserve incendie de 650 m<sup>3</sup> (eaux d'extinction et poteaux d'incendie).

- Un parcours pédagogique, sur l'Unité de Valorisation Matières.

L'installation est dotée d'une installation de ventilation avec recyclage, asservie aux systèmes de détection incendie. Les traversées de parois coupe-feu sont dotées de clapets coupe-feu asservis.

Le toit de l'édifice accueille une installation de panneaux photovoltaïques. L'EDD indique le respect des normes en vigueur.

### **3.2. Bâtiment à usage administratif**

Le second Bâtiment à usage Administratif en R+1 est d'une surface de 500 m<sup>2</sup>, avec locaux sociaux et locaux des personnels. Une partie permet l'accueil du public, en lien avec le parcours pédagogique. (Cf. Avis de la Commission de Sécurité rappelé ci-avant).

## **4. Moyens de secours interne**

L'ensemble de l'Usine de Valorisation Matières est dotée d'une installation d'extinction automatique à eau.

Une installation de détection automatique d'incendie sera installée, asservissant les différents systèmes de ventilation.

## **5. PRESCRIPTIONS**

### **5.1. Implantation**

- 1- La baie d'accès à la fosse de réception permettra l'accès d'un engin de type chargeur couramment utilisé sur le site à partir de la voie périphérique. L'organisation interne du site en exploitation permettra de disposer hors heures ouvrables, dans un délai d'une heure, d'un agent habilité à la conduite de cet engin.

### **5.2. Respect de l'Étude de Dangers et de l'Addendum à l'Étude de Dangers**

- 2- **Les dispositions prévues concernant les moyens de défense contre l'incendie** énumérées dans *l'étude de danger* fournie dans le cadre de l'instruction, ainsi que dans *l'addendum reçu le 20/09/2020*, notamment détection incendie, extinction automatique avec ajout d'un système de projection de mousse bas foisonnement au-dessus de la fosse de réception des matières, robinets d'incendie armés, extincteurs, asservissement des systèmes de ventilation et de traitement de l'air **seront strictement respectés**.

### **5.3. Système de Sécurité incendie**

- 3- Un coordinateur sera désigné au plus tôt pour assurer l'analyse des besoins de sécurité et de conception du Système de Sécurité Incendie conformément aux normes NF S 61-931 et NF S 61-932.

### **5.4. Défense Extérieure Contre l'Incendie et Eaux d'Incendie**

- 4- 4 poteaux incendie de 100 mm de diamètre normalisés NFS 61.213 et implantés conformément à la NF S 62.200, disposés conformément au plan joint à l'étude de danger, seront installés. (3 et 4ème poteaux d'incendie à créer à proximité de la zone de lavage et de zone bio filtres).  
Deux poteaux devront pouvoir fonctionner en simultané, en assurant un débit minimum de 120 m<sup>3</sup>/h pendant 2 heures, en sus des besoins propres aux systèmes de défense contre l'incendie. Alimentés par un système surpressé, ils seront de couleur **jaune**.  
Ces points d'eau seront disposés à une distance d'au moins 1.5 fois la hauteur de la façade la plus proche.
- 5- A proximité du bassin incendie de 650 m<sup>3</sup>, outre un dispositif de réalimentation de la réserve d'eau dédiée à l'incendie et de la réserve d'émulseur (orifices de raccordement), une plate-forme permettant la mise en station des engins de lutte contre l'incendie donnera accès à 2 prises d'aspiration d'eau avec raccords normalisés de DN 100 mm type ASP.
- 6- Le bassin d'incendie de 650 m<sup>3</sup> doit également être raccordé et réalimenté, par la manœuvre volontaire d'une vanne par le réseau existant incendie du site.
- 7- Les capacités de rétention des eaux en infrastructure des bâtiments seront dotées de puisards permettant de pomper, en cas de sinistre l'ensemble des eaux stockées (accessibles à deux hydrocureuses de type semi remorque).

### **5.5. DIVERS**

- 8- Les plans des locaux facilitant l'intervention des services d'incendie et de secours seront affichés aux accès de l'établissement en complément du dossier réglementaire constitué, tenu à disposition des services de secours par l'exploitant.
- 9- Les plans d'exécution définitifs seront fournis sous forme numérique au SDIS au moins 6 mois avant mise en service du site.

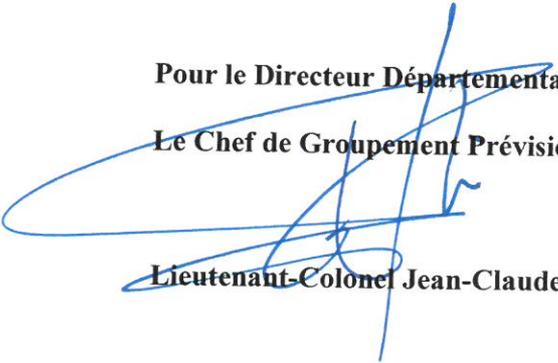
**5.6. Détection radioactivité**

- 10- Le fonctionnement du ou des **portiques de détection** de la radioactivité sur les chargements sera **maintenu tout au long du chantier** de construction de l'Unité de Valorisation Matières.
- 11- Une aire d'isolement du véhicule concernée sera désignée avant le début du chantier de déconstruction du bâtiment actuellement utilisé. Cette aire pourrait à terme de l'exploitation du site 3, être mutualisée avec l'installation ISDND mitoyenne.

**Un avis favorable est émis par mes services sur ce dossier, sous réserve du respect des prescriptions ci-dessus énoncées.**

**Pour le Directeur Départemental,**

**Le Chef de Groupement Prévision**



**Lieutenant-Colonel Jean-Claude POPPI**